

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DU 27 MARS 2019
COMPTE RENDU SUCCINCT**

Etaient présents : Claude ALIBERT, Claude ASSIER, Christelle BALTRONS, Roland BELET, Annie BLANCHET, Denis BROUGNOUNESQUE, Anne-Marie CHEYPE, Esther CHUREAU, Claude CONDOMINES, Jérôme COSTECALDE, Arnaud CURVELIER, Daniel DIAZ, Paul DUMOUSSEAU, Michel DURAND, Achille FABRE, Richard FAYET, Miguel GARCIA, Emmanuelle GAZEL, Simone GELY, Aimé HERAL, Daniel MAYET, Alain NAYRAC, Karine ORCEL, Chantal PASCAL, Marie-Hélène PEAUDEAU, Patricia PITOT, Elodie PLATET, Gérard PRETRE, Philippe RAMONDENC, Alain ROUGET, Thierry SOLIER.

Etaient absents excusés : Sylvie AYOT, Pascale BARAILLE, Max DALET, Corinne DELMAS, Nathalie FORT, Hubert GRANIER, Laaziza HELLI, Bérénice LACAN, Bernard POURQUIE, Guy PUEL, Christophe SAINT-PIERRE, Bernard SOULIE, Danièle VERGONNIER.

Les membres ci-après avaient respectivement délégué leurs mandats à :

- Sylvie AYOT à Patricia PITOT
- Max DALET à Roland BELET
- Corinne DELMAS à Gérard PRETRE
- Bérénice LACAN à Christelle BALTRONS
- Bernard POURQUIE à Marie-Hélène PEAUDEAU
- Guy PUEL à Esther CHUREAU
- Christophe SAINT-PIERRE à Claude ASSIER
- Bernard SOULIE à Alain NAYRAC
- Danièle VERGONNIER à Elodie PLATET

Secrétaire de séance : Madame Patricia PITOT.

Le compte-rendu du 27 février 2019 a été approuvé à l'unanimité.

Décision n° 2019 2 D 1 du 22 février 2019 : Convention n° 2019 CONV 010 de gestion d'une passerelle flottante avec la Ville de Millau.

Article 1 : Il sera établi une nouvelle convention de gestion entre la Communauté de communes et la Ville de Millau, afin de fixer les obligations et responsabilités de chacune des parties.

Article 2 : Cette convention précisera notamment :

1. **La désignation du bien** : il s'agit d'un équipement acquis, par la Communauté de communes, auprès de la Société Marine Floor, constitué de cubes flottants, d'une longueur totale de 100 mètres et d'une largeur de 3 mètres avec, en complément, un garde-corps inox.
2. **La durée de la mise à disposition** : la présente convention est établie pour une durée de 3 ans.
3. **Affectation** : La passerelle est destinée à être installée à Millau pour relier les deux berges du Tarn, à hauteur de la Maladrerie, entre le 1^{er} mai et le 15 septembre.
4. **Modalités de gestion** : La Ville de Millau réglementera l'utilisation par le public de cet équipement et devra veiller au respect de son application.

La Ville de Millau prendra en charge le montage et le démontage annuels de l'équipement, ainsi que son stockage dans un local adapté et selon les prescriptions du fournisseur.

En cas d'évènement naturel, comme le risque de crues du Tarn, la Ville de Millau prendra toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de l'équipement.

La maintenance de la passerelle (entretien courant et gros entretien) sera à la charge de la Ville de Millau ainsi que le remplacement d'éléments défectueux dû à l'usure conformément aux préconisations du fournisseur.

Décision n° 2019 2 D 2 du 22 février 2019 : *Travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de bus, secteur Hôpital de Millau – marché n° T 012/2018 L00.*

Article 1 : Il sera passé un contrat n° T 12/2018 L00, avec l'entreprise SAS SEVIGNE (12520 Aguessac), pour un montant de **54 993,25 € HT soit 65 991,90 € TTC**, après mise au point du marché.

Article 2 : Ce contrat sera conclu à compter de sa notification, avec un délai d'exécution des travaux de 1 mois, hors période de préparation de 1 mois.

Il est établi en application de la réglementation des marchés publics et du CCAG Travaux en vigueur.

Décision n° 2019 2 D 3 du 13 mars 2019 : *Acquisition, installation et maintenance d'un logiciel de gestion du temps de travail – Attribution du marché n° S 31/2018 L00*

Article 1 : Il sera passé un contrat n° S 31/2018 L00, avec la Société HOROQUARTZ (75015 PARIS), pour un montant total de 23 305 € HT soit 27 966 € TTC (solution de base + option gestion des plannings du service collecte des déchets).

Article 2 : Ce contrat sera conclu à compter de sa notification, avec une mise en service du logiciel prévue pour le 1^{er} juin 2019.

Il est établi en application de la réglementation des marchés publics et du CCAG Technique de l'information et de la communication en vigueur.

Décision n° 2019 2 D 4 du 18 mars 2019 : *Convention d'adhésion aux services de l'Incubateur Millau Grands Causses avec MM. COMMANDRE Maxime et CAZELLES Alexis - Projet « VOLT ».*

Article 1 : Une convention sera passée pour l'accompagnement du projet « VOLT » porté par MM. COMMANDRE Maxime et CAZELLE Alexis et son hébergement au sein de l'incubateur Millau Grands Causses.

Article 2 : Cette convention précisera les engagements des deux parties ainsi que les modalités de l'accompagnement et de l'hébergement. Le montant du loyer mensuel hors taxe est fixé à 83.25 € H.T. pour la mise à disposition d'un bureau de 15 m².

Article 3 : Elle est conclue pour une durée de 12 mois, à compter du 20 mars 2019. Elle pourra être renouvelée une fois dans les mêmes termes.

Gérard PRETRE annonce le retrait de l'ordre du jour de la délibération n° 10 concernant « la politique locale du commerce : création d'un poste de Manager » suite aux nombreuses remarques émises lors du dernier Bureau.

🏡 **ENVIRONNEMENT**

1. Plan Climat Air Energie Territorial : approbation du plan d'actions.

Rapporteur : Karine ORCEL

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission environnement et du Bureau, approuve le préprojet du PCAET du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Grands Causses et sa déclinaison à l'échelle du territoire intercommunal.*

2. Fête du vélo « En rue libre » édition 2019 : convention avec l'association EVE.

Rapporteur : Gérard PRETRE

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents (Karine ORCEL ne prend pas part au vote), conformément à l'avis de la commission environnement/gestion des déchets et du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de cette convention entre la Communauté et l'association EVE,*
- 2 - approuve la participation financière de la Communauté de communes à l'association EVE, à hauteur maximale de 14 000 €,*
- 2 - autorise son Président à signer la convention.*

🏡 **AMENAGEMENT**

3. Approbation du projet de contrat cadre du dispositif « Bourg centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée » 2019 - 2021.

Rapporteur : Gérard PRETRE

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément aux avis favorables de la commission aménagement et du Bureau :*

- 1 - approuve les termes du projet de contrat cadre « Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » ;*
- 2 - autorise son Président ou son représentant à signer le projet de contrat cadre « Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » ;*
- 3 - autorise son Président ou son représentant à solliciter les subventions et sommes allouées au titre de ce projet de contrat pour contribuer au financement du plan d'actions ;*
- 4 - autorise son Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches en découlant.*

🏡 **FINANCES/PERSONNEL**

4. Fiscalité 2019 : vote des taux (CFE, FB, TH, FNB, TEOM).

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau, approuve les taux suivants :*

- *cotisation foncière des entreprises : **32.67 %***
- *taxe d'habitation : **7.58 %***
- *taxe foncière sur les propriétés non bâties : **5 %***
- *taxe foncière sur les propriétés bâties : **1%***

➤ *TEOM :*

SECTEUR	TAUX 2019
SECTEUR 1	
Millau	9.51%
SECTEUR 2	
Creissels	9.21%
SECTEUR 3	
Aguessac	10.60%
St-Georges de Luzençon	10.60%
SECTEUR 4	
Rivière sur Tarn	11.30%
SECTEUR 5	
Compeyre	13.31%
Mostuéjols	13.31%
Peyreleau	13.31%
SECTEUR 6	
La Cresse	13.71%
Paulhe	13.71%
SECTEUR 7	
Comprégnac	14.70%
St-André de Vézines	14.70%
Veyreau	14.70%
La Roque Ste Marguerite	14.70%
SECTEUR 8	
Le Rozier	8.00 %

5. Admission en créances éteintes : budget général.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis favorable de la commission des finances et du Bureau, approuve l'admission en créances éteintes du titre ci-dessous pour clôture de la procédure de liquidation pour insuffisance d'actif :*

EXERCICE	REFERENCE	MONTANT
<i>2017</i>	<i>T 62</i>	<i>450 €</i>

6. Rapport annuel d'avancement du schéma de mutualisation des services.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté, conformément à l'avis de la commission du personnel et du Bureau, prend acte du rapport d'avancement du schéma de mutualisation.*

7. Tableau des emplois : création de poste pour avancement de grade et promotion interne.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission du personnel et du Bureau, approuve la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2019 dans l'attente de l'avis de la CAP du Centre de Gestion de l'Aveyron pour prendre en compte :*

🔗 La création

- *de trois postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,*
- *d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,*
- *d'un poste d'attaché principal,*
- *d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe*
- *d'un poste d'ingénieur*

🔗 **La suppression**

- de trois postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- d'un poste d'attaché
- d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe

8. Revalorisation des indemnités des stagiaires.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission personnel et du Bureau, décide de verser une gratification en fonction de la durée du stage, calculée de la manière suivante :*

- ✓ *pour les stages supérieurs à deux mois : une indemnité fixée à 15 % du plafond de la sécurité sociale, en fonction des heures réalisées,*
- ✓ *pour les stages inférieurs à deux mois : une indemnité déterminée en fonction de la qualité du travail effectué, après avis de la Directrice Générale des Services, dans la limite de 300 € mensuels.*

🔗 **DEVELOPPEMENT TERRITORIAL**

9. Définition de la politique locale du commerce.

Rapporteur : Miguel GARCIA

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de mise en place de la politique locale du commerce,*
- 2 - approuve les actions commerciales d'intérêt communautaire telles que définies ci-dessous :*

Actions	Intérêt Communautaire	Communes
Elaboration d'une stratégie commerciale	X	
Etudes et observations des dynamiques commerciales (Observatoire, manager de commerce)	X	
Chartes et schémas de développement commercial	X	
Expression des avis sur les implantations commerciales (CDAC)	X	
Aides à l'immobilier pour les entreprises du commerce et de l'artisanat	X	
Conventions pouvant être conclues avec les collectivités supra intercommunales en matière d'aides aux entreprises du commerce et de l'artisanat	X	
Périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat		X
Urbanisme commercial	X	
Organisation des conditions d'approvisionnement et du dernier kilomètre	X	
Fiscalité locale impactant les entreprises du commerce et de l'artisanat		X
Ouvertures dominicales des commerces		X
Animation commerciale (événements, marchés à thèmes, etc.)		X
Relation avec les unions commerciales notamment pour dialoguer et encourager la mise en place d'une dynamique d'animation et de promotion commerciale collective	X	X (pour le commerce de centre-ville)
Restructuration et modernisation des périphéries commerciales	X	
Gestion des friches commerciales	X	
Opérations relevant du FISAC		X
Sauvegarde du dernier commerce	X	

3 - autorise son Président ou son représentant à entreprendre toute démarche relative à la mise en œuvre de cette décision.

11. Office du commerce et de l'artisanat : convention de partenariat et participation financière 2019.

Rapporteur : Miguel GARCIA

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents moins 5 abstentions : Claude ALIBERT, Michel DURAND, Achille FABRE, Emmanuelle GAZEL et Philippe RAMONDENC, conformément à l'avis de la commission développement économique et du Bureau :*

- 1 - approuve le partenariat avec l'Office du Commerce et de l'Artisanat pour l'exercice 2019,*
- 2 - approuve l'octroi d'une aide financière de 15 000 € à l'Office du Commerce et de l'Artisanat pour l'exercice budgétaire 2019,*
- 3 - autorise son Président ou son représentant à signer, à effectuer les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces administratives y afférentes.*

12. Concours à projets création et développement d'entreprises : lancement du concours et demande de subventions.

Rapporteur : Miguel GARCIA

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*

- 1 - approuve le principe de cette opération,*
- 2 - autorise son président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des actes administratifs relatifs au lancement et à la réalisation de ce concours,*
- 3 - autorise son Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers et sponsors pour la constitution de la dotation financière, et à signer les conventions de partenariats,*
- 4 - autorise son Président ou son représentant à faire le nécessaire pour récompenser les lauréats du « concours à la création d'entreprises ».*

13. Couveuse d'entreprises : convention de partenariat et participation financière 2019.

Rapporteur : Miguel GARCIA

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*

- 1 - approuve le partenariat avec la couveuse d'entreprises, Altitude 12, pour l'année 2019,*
- 2 - approuve la participation financière de la Communauté de communes pour l'exercice budgétaire 2019 à hauteur de de 9 600 €,*
- 3 - autorise son Président ou son représentant à signer ces deux conventions de partenariat 2019 et mise à disposition du bureau, à effectuer les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces administratives y afférentes.*

14. Chambre d'Agriculture de l'Aveyron : convention cadre de partenariat.

Rapporteur : Miguel GARCIA

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*

- 1 - approuve la convention cadre de partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Aveyron,*
- 2 - autorise son Président ou son représentant à signer la convention de partenariat, à effectuer les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces administratives y afférentes.*

15. Millau Art & Savoir-Faire : convention de partenariat et participation financière 2019.

Rapporteur : Miguel GARCIA

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission de développement économique et du Bureau :*
1 - *approuve le partenariat avec l'association « Millau Art & Savoir Faire » pour l'année 2019 ;*

2 - *approuve la participation financière de la Communauté de communes pour l'exercice 2019 à l'association Millau Art & Savoir Faire à hauteur de 13 000 € ;*

3 - *autorise son Président ou son représentant à signer la convention de partenariat 2019, à effectuer les formalités nécessaires et à signer toutes les pièces administratives y afférentes.*

16. Grand Site de France en projet des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses : convention cadre de gouvernance pour la phase d'émergence.

Rapporteur : Elodie PLATET

➤ *Le Conseil de la Communauté, à la majorité des membres présents moins 1 voix contre : Miguel GARCIA, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :*

1 - *approuve le principe de ce partenariat à savoir une participation annuelle de 50 000 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement, répartie comme suit :*

- *Gorges Causses Cévennes, (60 %),*
- *Aubrac Lot Causses Tarn (20 %),*
- *Millau Grands Causses (20 %),*

2 - *approuve le projet de convention, autorise son Président à le signer ainsi que les avenants à venir, et à effectuer les formalités nécessaires.*

17. Mise en place de navettes vers le site de la Pouncho d'Agast pour la saison estivale : convention à passer avec le Comité Départemental de Vol Libre (CDVL).

Rapporteur : Elodie PLATET

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau, approuve :*

1 - *le principe de l'attribution d'une participation financière de 4 000 € au Comité Départemental de Vol Libre pour la saison 2019,*

2 - *le projet de convention de partenariat et autorise son Président à procéder à sa signature.*

18. Pôle de Pleine Nature 2016-2020 : aménagement d'un « Espace Sports Nature » : approbation de l'opération et plan de financement prévisionnel.

Rapporteur : Elodie PLATET

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission tourisme et du Bureau :*

1 - *approuve le principe de cette opération et son plan de financement prévisionnel ci-dessous :*

Dépenses HT :

- travaux (aménagement parking, mobilier urbain, cheminement piéton, toilettes, aménagement paysagers)	150 000
- station cyclo	20 000
- signalétique/information	10 000
- honoraires et imprévus	<u>20 000</u>

TOTAL : 200 000 €

Recettes :

- Europe / FEDER (12 %)	24 000
- Conseil Régional / Grands Sites (22 %)	44 000
- Conseil Départemental (9 %)	18 000
- Communauté de Communes Millau Grands Causses (57 %)	114 000
-	
	TOTAL : 200 000 €

2 - autorise son Président à solliciter les subventions et à procéder aux formalités nécessaires.

🔗 **ADMINISTRATION GENERALE**

19. Complexe sportif : approbation du plan de financement prévisionnel et demande de subventions.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents moins 6 abstentions : Claude ALIBERT, Denis BROUGNOUNESQUE, Arnaud CURVELIER, Michel DURAND, Emmanuelle GAZEL et Philippe RAMONDENC, conformément à l'avis de la commission des finances et du Bureau :

1 - approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessous :

Dépenses :

- centre aquatique :	10 496 000 €
- salle d'escalade :	2 958 000 €
- dépenses communes centre aquatique et salle d'escalade :	5 796 000 €
	TOTAL : 19 250 000 €

Recettes :

- ETAT (DETR/DSIL)	1 600 000 €
- Région	2 900 000 €
- Département	2 900 000 €
- Ville de Millau	4 800 000 €
- Autofinancement/Emprunt	<u>7 050 000 €</u>
	TOTAL : 19 250 000 €

2 - autorise son Président à solliciter les subventions et à engager toutes les démarches en découlant.

20. Avenant n° 3 à la convention du 18 novembre 1992 pour la mise à disposition tracteur et épareuse mutualisés auprès des communes de Creissels, Saint-Georges-de-Luzençon et Comprégnac.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ Le Conseil de la Communauté, **à l'unanimité** des membres présents, conformément à l'avis de la commission administration générale et du Bureau :

1 - décide du principe de cette acquisition, pour un montant de 28 900 € HT qui serait financé comme suit :

Dépenses : 28 900 € HT soit 34 680 € TTC

Recettes :

- reprise épareuse Bomford :	7 000 €
- Commune de Creissels (45 %) :	9 855 €
- Commune de St-Georges (45 %) :	9 855 €
- Commune de Comprégnac (10 %) :	2 190 €
- Communauté (avance TVA) :	5 780 €

2 - autorise son Président à signer l'avenant n° 3 à la convention du 18 novembre 1992 et à procéder aux formalités nécessaires.

21. Indemnité de fonction des élus : revalorisation de l'indice brut terminal.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents moins 5 abstentions : Claude ALIBERT, Denis BROUGNOUNESQUE, Michel DURAND, Emmanuelle GAZEL et Philippe RAMONDENC, conformément à l'avis de la commission finances et du Bureau, approuve la revalorisation de l'indice brut terminal.*

22. Marchés publics : liste des attributions 2018.

Rapporteur : Daniel MAYET

➤ *Le Conseil de la Communauté, prend acte de la liste des attributions 2018 de marchés publics qui a été présentée au Bureau de la Communauté.*

🚗 TRANSPORTS

23. Mobilier urbain destiné aux transports et à la mobilité : renouvellement du contrat – lancement d'une procédure de concession de services.

Rapporteur : Alain NAYRAC

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis favorable de la commission transports et du Bureau :*
1 - approuve le principe de passation d'une concession de service pour le nouveau contrat de mobilier urbain destiné aux transports et à la mobilité,
2 - autorise son Président à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence,
3 - autorise son Président à mener les négociations avec un ou plusieurs candidats après avis de la commission achat et à procéder aux formalités nécessaires pour proposer un attributaire au Conseil de la Communauté.

24. Gestion de la gare routière de Millau – période 2020 - 2021 : passation d'un marché de prestation de services.

Rapporteur : Alain NAYRAC

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission transports et du Bureau :*
1 - approuve le principe et le choix de passation d'un marché public de prestations de services pour la gestion de la gare routière de Millau ;
2 - autorise son Président à lancer la consultation nécessaire ;
3 - autorise son Président à signer et à exécuter le marché en résultant avec l'entreprise retenue ainsi que toute pièce y afférent et à procéder aux formalités nécessaires ;
4 - autorise son Président à percevoir le produit des taxes départ directement auprès des transporteurs.

25. Transports scolaires : Peyreleau - Le Rozier - Mostuéjols - Rivière sur Tarn-Compeyre - Verrières - Aguessac - Paulhe/Millau : accord-cadre de prestations de services passé en appel d'offres ouvert.

Rapporteur : Alain NAYRAC

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis favorable de la commission transports et du Bureau :*
1 - décide de la mise en œuvre des services de transports scolaires ;
2 - autorise son Président à lancer la procédure de consultation nécessaire ;
3 - autorise son Président à signer et à exécuter l'accord-cadre en résultant avec l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres ainsi que toute pièce y afférent et à procéder aux formalités nécessaires.

🚩 **GENS DU VOYAGE**

26. Gestion des aires d'accueil des gens du voyage : marché de prestations de services passé en appel d'offres ouvert - période 2020 - 2023.

Rapporteur : Alain NAYRAC

➤ *Le Conseil de la Communauté, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'avis de la commission gens du voyage et du Bureau :*

1 - approuve le principe et le choix de passation d'un marché public de services pour la gestion des deux aires d'accueil de gens du voyage de la Communauté de communes ;

2 - autorise son Président à lancer la consultation nécessaire ;

3 - autorise son Président à signer et à exécuter le marché en résultant avec l'entreprise retenue par la Commission d'appel d'offres ainsi que toute pièce y afférent et à procéder aux formalités nécessaires.

🚩 **QUESTIONS DIVERSES**

Miguel GARCIA fait part de son indignation concernant les actes de vandalismes qui ont eu lieu au prieuré de Saint-Jean-de-Balmes.

La séance est levée à 21h30.

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé qu'il est possible d'obtenir auprès des Mairies des Communes membres ou des Services de la Communauté, la communication du compte-rendu détaillé et des pièces annexes de la séance du Conseil de la Communauté du 27 mars 2019.

Fait à Millau, le 3 avril 2019

Le Président
Gérard PRETRE